



Association PasDeVentChezNous-AvenirBoischautSud,
La Villefranche, 36170 VIGOUX

Vigoux, 06 mars 2023

Monsieur le Maire de Le Blanc, et ses conseillers municipaux ,
Copie M. Le Prefet de l'Indre.

Vous connaissez la valeur patrimoniale de l'environnement naturel du Boischaut Sud et du Parc Naturel de la Brenne.

Comme vous le savez sûrement, notre association est sortie **victorieuse d'un long combat contre l'implantation d'éoliennes industrielles à l'entrée du PNR**. Voilà qui grave dans le marbre l'écologie de notre région.

Les enquêtes publiques défavorables, l'arrêté de refus du projet par le préfet de l'Indre, suivies de nos deux victoires, l'une devant la Cour d'Appel Administrative de Bordeaux, l'autre devant le Conseil d'Etat contre le projet industriel « Les Portes de la Brenne », représentent en tout 7 années de travail et de combat qui démontre à l'évidence que l'éolien n'a pas sa place dans le Sud de l'Indre.

Il en va de même pour le solaire photovoltaïque sur nos terres, qui représente un danger direct et indirect pour les habitants, en stérilisant des terres naturelles avec sa faune sauvage. **Cela doit interpeller votre conscience d' élu responsable de la sécurité et le bien-être des personnes.**

Les panneaux photovoltaïques sont incompatibles avec les virulences du changement climatique. Ils représentent **une pollution majeure en cas de feux de forêt ou de grêle destructrice** (des évènements qui sont arrivés en 2022 sont hélas voués à se reproduire cf. les publications du GIEC).

Votre commune ayant signé la charte du PNR, les **terres concernées doivent être considérées comme « réservoir de biodiversité à restaurer », plutôt que « friche » ou « ancienne décharge » comme nous l'avons lu dans la presse.**

Comme vous le savez, **en vertu de l'article 7 de la nouvelle loi sur le développement des ENRI, l'installation ne doit pas détruire la biodiversité.** Cela attise particulièrement notre surveillance quant à la légalité du projet.

Ce projet tend à détruire la biodiversité et à aggraver le bilan carbone du PNR. De tels travaux passeront effectivement par la **destruction des sols, la destruction des habitats de la faune et l'avifaune ainsi que toute la pédofaune qu'ils abritent.**

En qualité d' élu du PNR nous vous demandons d'agir pour la sauvegarde écologique des terres du Parc Naturel Régional reconnue comme deuxième zone humide de France et dont la vocation est principalement ORNITHOLOGIQUE.

Les idées d'intégration de production photovoltaïque sans détruire notre environnement et au bénéfice de la collectivité sont légion : installation sur les toitures des bâtiments communaux commerciaux industriels et particuliers, parkings, etc.

Par ailleurs, nous vous rappelons que ces usines de production faussement qualifiées de « renouvelables » sont intermittentes et donc fortement carbonées. Faire croire que ces installations sont écologiques et rentables relève de la **tromperie, puissamment véhiculée par les industriels**. Votre devoir est de prendre du recul face à cela.

Les panneaux photovoltaïques émettent **40g CO2/Kwh** tandis que **le nucléaire est à 4g CO2/KWh**. Lorsque les panneaux ne produisent pas, d'octobre à avril, et la nuit, il faut les doubler avec du fossile (87% du temps), qui produit **350g de CO2** par Kwh.

L'effet d'aubaine financier actuel que vous espérez n'est que provisoire, il sera caduque demain, avec la multiplication des installations, toutes produisant en même temps : vous êtes là devant une bulle financière dangereuse pour la commune.

Comme vous le savez, le dernier bilan publié par RTE apporte les preuves incontestables que ce système industriel ne fonctionne pas.

Il faut réfléchir à construire un avenir durable et responsable, il en va de votre responsabilité d' élu.

Messieurs le Maire et les conseillers municipaux, nous **vous saurons gré de participer au retrait de ce projet au plus vite.**

Le bureau de l'association PDVCN-ABS

Email : contact@avenirboischautsud.fr